

**Complément d'avis n° 2021/04-04
relatif à l'accréditation de
l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Injonction émise dans l'Avis n°2021/04-04 concernant l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen, portant sur la transmission d'un plan d'action sur les trois premières recommandations formulées.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen,
- Vu la note de synthèse établie par Véronique RAIMBAULT, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 14 décembre 2021,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte favorablement des documents transmis et se prononce en faveur de la levée de l'injonction formulée dans son Avis n° 2021/04-04.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 14 décembre 2021.



La présidente,
Elisabeth CREPON